BREVES INERNATIONALES

Syrie
La Ligue arabe maintient sa pression sur le régime

Les ministres des Affaires étrangères des pays membres de la Ligue arabe, réunis le 13 septembre au Caire, en Egypte demandent aux autorités syriennes un cessez-le-feu pour permettre à la Ligue d'envoyer une délégation et discuter de la mise en œuvre de réformes.
Mais le pouvoir syrien reste encore sourd pour le moment face à ces pressions. On constate de nombreuses violations des droits humains, à l'heure actuelle, des arrestations des dissidents et des perquisitions sur l'ensemble du territoire pour faire cesser les protestations populaires massives.

Alfred Salamatou

Kenya
Une véritable tragédie

Plus d'une centaine de personnes ont trouvé la mort dans les flammes provenant d'une fuite de pétrole d'un camion citerne le samedi 11 septembre dans la province de la vallée du Rift. Rassemblée autour du camion dans l'espoir de pouvoir récupérer un peu d'or noir.
Signalons déjà qu'en 2009,122 personnes avaient été tuées dans un accident similaire dans l'ouest du Kenya lorsqu'un camion-citerne s'était renversé provoquant une explosion.

Edwige Sedo

Jean-Pierre Bemba peut-il revenir dans le jeu politique en RDC ?

Les élections présidentielles en République Démocratique du Congo vont se dérouler le 28 novembre 2011. Jean Pierre Bemba, rival de Kabila en 2006 avait souhaité revenir sur le devant de la scène.

Mais alors qu'il comparait devant la Cour Pénale Internationale (CPI) pour des atrocités commises par ses éléments en Centrafrique entre 2002 et 2003, le dépôt des candidatures pour ces échéances a été clos le Dimanche 11 Septembre et l'ancien sénateur n'a pas pu déposer sa candidature. Ainsi, la question de l'avenir de cette personnalité politique congolaise se pose.

Aurait-il encore une base arrière solide ?
Interrogés par Kongo Ti Doli, des Congolais vivant à Bangui pensent que Jean Pierre Bemba reste un poids lourd sur la scène politique congolaise grâce à l'importance que continue avoir sa formation politique, le Mouvement de Libération du Congo (MLC) qui dispose de soixante quatre députés sur les cinq cent que compte l'Assemblée Nationale et de quatorze sénateurs sur les cent huit que compte la chambre.
« Jean Pierre Bemba a encore un avenir politique en RDC, estime un Congolais âgé d'environ 27 ans, étudiant en deuxième année de droit à l'université de Bangui. C'est une personnalité qui est estimée par le peuple congolais. La principale force politique de Bemba est aujourd'hui le parti qu'il a créé et qui continue de peser sur la scène politique du pays».
Une Congolaise qui vend des haricots au marché pétévo de Bangui, déclare que « si Jean Pierre Bemba ne pouvait plus être un homme politique en RDC, le MLC ne pourrait pas exister.» Pour elle, « Bemba ne sera pas candidat à l'élection présidentielle, mais à la députation», ce qui fait de lui un politique non négligeable du pays.
Un autre Congolais qui vend divers articles au marché Bruxelles, affirme quant à lui que la seule force politique de Bemba est aujourd'hui sa formation politique qui continue d'agir sur la scène politique congolaise.
Soulignons que l'avenir politique du chef de file du MLC est aujourd'hui lié à l'issue de son procès devant la CPI, qui est attendue pour la fin décembre 2012.
Toutefois, depuis un certain temps, des rapprochements entre l'Union pour la Nation Congolaise (UNC) de Vital Kamhere, et le MLC de Jean-Pierre Bemba sont signalés. Reste à savoir si Jean Pierre Bemba et le MLC peuvent accepter de soutenir l'ancien président de l'Assemblée Nationale Vital Kamhere et occuper ainsi le second rang lors de la présidentielle de novembre prochain.

Sylvestre Sokambi

Kôngô Ti Doli sur :

• Radio Ndeke Luka, 100.9 et Radio ESCA, 98.5 à Bangui. « Kôngô Ti Doli, le journal des droits de l'homme »
• Journaux : Solidarité, Confident, Le Peuple et Démocrate
• Internet : www.mediathequepanosparis.org www.grotius.fr

L'équipe

Coordinateur : Simon-Pierre Ndouba.
Rédacteur en chef : Stéphane Siohan.
Formatrice maquette : Astou Arnould.
Chef d'édition : Pierre Marboua.
Secrétaires de rédaction :
Pierre Marboua, Boniface Ngaïbino, Karl Dieu Béni Ngrebada.
Rédaction :
Fridolin Ngoulou, Edwige Sedo, Sylvestre Sokambi, Jérémie Soupou, Elodie Taïnga-Poloko, Prudence Yamete.

Avec le soutien de

UNION EUROPÉENNE

Cordaid

KÔNGÔ TI DOLI

Institut Panos Paris

Le journal des Droits de l'Homme: *Projet de formation pratique sur le journalisme sensible aux droits de l'Homme*

Le mouvement étudiant déplore les effets de la longue grève des enseignants

Le mardi 13 septembre, 200 étudiants ont pris part à une assemblée générale de l'Association nationale des étudiants centrafricains pour demander la reprise des cours à l'université, afin d'éviter une « année blanche ». Après cette réunion houleuse, les étudiants voulaient sortir dans la rue mais ont décidé d'organiser à une date non définie une marche pacifique et remettre un mémorandum au chef de l'Etat.
Depuis le début de la grève le 27 juillet, le campus est dépeuplé, l'administration bloquée, les étudiants dispersés dans la nature. Selon le président de l'Association Nationale des Etudiants Centrafricains (ANECA), M. Gildas de Carême Benam, « les étudiants sont les principales victimes de cette grève. Ils sont pénalisés par le mouvement qui bafoue le droit à l'éducation. »

Parmi les plus touchés, on note les étudiants de la faculté des Lettres et Sciences humaines, qui ont obtenu une dérogation pour leur soutenance en août dernier. Il y a aussi ceux du Département des sciences économiques qui n'attendent que les examens oraux pour finir l'année.
Les étudiants en fin de cycle n'entretiennent pas de bonnes relations avec les enseignants, concernant leur mémoire. « J'ai été plusieurs fois refoulé par mon directeur de mémoire qui me disait qu'il était toujours occupé par la grève », a témoigné un étudiant lors de l'assemblée générale.

Fridolin Ngoulou

Un grand succès pour la formation professionnelle

109 jeunes du Centre d'insertion professionnelle de Gobongo ont reçu leur diplôme le 10 septembre, un pas de géant vers le monde du travail.

Le samedi 10 septembre dans la cour de l'école Saint-Pierre de Gobongo,109 jeunes hommes et femmes ont reçu leur certificat après neuf mois de formation professionnelle. « Nos formations sont ponctuées par des stages pratiques et cela pour permettre aux apprenants de vite s'insérer dans la vie active », déclare, Belly Vidakpa directeur du Centre. Ces stagiaires âgés de 25 à 40 ans ont quitté le banc de l'école secondaire très tôt, ils se sont retrouvés au quartier sans diplôme et sans emploi, ils cherchent une formation qualifiante dans ce centre.
Dans ce centre, il y a trois sections : le monitorat social, la logistique et l'hôtellerie. En exemple, un élève de la section logistique a été employé après sa formation à Telecel. Une autre élève de monitorat social a été embauchée au jardin d'enfants de l'école Notre-Dame d'Afrique. Ce centre de formation est payant avec des écolages mensuels.
Les formateurs sont payés sur la base de ces frais. 272 jeunes au total ont bénéficié depuis 2007 de ce programme de réinsertion organisé par le Ministre de la Jeunesse et des Sports.

Alfred Salamatou

Editorial

Finances publiques : des Etats généraux pourquoi faire ?

Depuis l'arrivée au pouvoir du Président François Bozizé le 15 mars 2003, la culture du dialogue s'est installée dans le pays. Les Centrafricains ont pris l'habitude de décider ensemble de la gestion de la chose publique.
Mais si cette idée est bonne a priori, elle tarde à produire les effets escomptés sur la vie sociale car la mise en œuvre des recommandations prises collectivement reste un problème. Les états généraux des finances publiques tenus du 8 au 10 septembre 2011 à Bangui pourraient être considérés comme des assises de plus, voire un non événement. Que sont devenues les conclusions des précédents états généraux ? En cette période où la RCA connaît des signes d'une crise sociale : grève des enseignants du supérieur, chèreté de la vie etc, etc. Les états généraux des finances peuvent apparaitre comme une bonne initiative pour améliorer les recettes de l'Etat et veiller à la répartition équitable des ressources entre tous les citoyens.
Les finances vont-elles faire exception ? Certes des réformes ont été engagées depuis ces dernières années pour assainir les finances publiques, mais les résultats ne sont pas encore à la hauteur des attentes. Attendons de voir.

La Rédaction

Sommaire

Page 1: Le mouvement étudiant, Formation professionnelle.
Page 2 et 3: Sorcellerie, Portait d'un pédiatre, Porter plainte, Justice populaire quartier Ngaragba, Brefs nationaux.
Page 4: Bemba dans le jeu politique, Brèves internationaux.

Sorcellerie : quand une jeune femme en réchappe de justesse

Le 11 septembre dernier, au quartier Fondo, dans le 5ème arrondissement de Bangui, une femme a été séquestrée 30 heures suite à des accusations de sorcellerie. Les cas sont de plus en plus fréquents et le plus souvent se terminent par la mort.

C'est une histoire triste, malgré sa fin heureuse. Valérie est une jeune femme de 42 ans, mariée, sans enfants, vivant au quartier Cattin, dans le 3ème arrondissement. Le dimanche 11 septembre, vers 8h, Valérie croise au marché KM5 un de ses anciens voisins et ami d'enfance, Adoum, connu au village, près de Bambari.
Le temps de s'embrasser et de demander les nouvelles des deux familles, Valérie se souvient que lors de son dernier voyage au village, elle n'avait pas pu prendre des colis de la famille d'Adoum, elle ne connaissait pas le domicile de son ancien compagnon de jeux. Et voilà qu'elle le rencontre quelques semaines plus tard ! « Adoum, je dois voir ta maison aujourd'hui ! », s'esclame Valérie. Adoum, d'accord, lui trace le plan de son domicile, au quartier Fondo.

« Je sentais que j'allais mourir... »

Peu après 9h, Hawa, jeune femme de 24 ans, petite soeur de Adoum, maman de six enfants, dont des jumeaux nés il y a quatre mois, fait sa lessive à la maison. Soudain, une inconnue s'approche d'elle et lui demande si Adoum est là. « Dès que je l'ai vue, je me suis sentie mal: j'ai eu l'impression d'étouffer, la nuque et tout le haut du dos comme emprisonnés dans un étau de fers de l'enfer », témoigne Hawa. « La femme changeait de visage, elle grandissait, grandissait, jusqu'à dépasser la maison et même l'oranger que vous voyez là... », poursuit-elle. « Je sentais que j'allais mourir. Je me suis mise à hurler : au nom de Jésus, feu ! Et je me suis évanouie. »
En entendant les cris de Hawa, les habitants de ce quartier populaire et « chaud » de Bangui ont débarqué, ils ont compris qu'il s'agissait de sorcellerie. Ils se séparent en deux groupes : l'un investit les lieux, protège Hawa en attendant l'arrivée du marabout-guérisseur, et fait regretter à celle qu'ils prétendent sorcière, Valérie, d'avoir osé venir envoûter une des leurs : des gifles par ci, des coups de machette par là, on en profite pour lui faire les poches. Valérie aura un doigt et un bras enflés, les oreilles bourdonnantes et presque bouchées. L'autre groupe s'en va quérir le marabout-guérisseur, tout en propageant la nouvelle. « Une sorcière a attaqué Hawa ! La petite soeur à Adoum ! » Une foule immense et déchaînée converge chez Adoum, absent de la maison au début, mais appelé et rentré en catastrophe. « J'étais abasourdi : Valérie, sorcière ? J'avais du mal à y croire », concède Adoum. L'homme fait entrer Valérie dans sa maison et en interdit l'entrée avec l'appui de ses frères et de quelques voisins avisés. L'adjoint du chef du quartier arrivé sur les lieux interroge alors Valérie devant une foule hargneuse agglutinée aux fenêtres et à la porte du salon. La foule scande : « la sorcière, la sorcière, à mort la sorcière ! » Valérie, malheureuse, résignée, raconte son histoire : « je ne suis pas sorcière, Adoum et moi on se connait depuis tout petits, la mère d'Hawa et Adoum me connaît. » Malgré ses explications, Valérie est séquestrée jusqu'au lendemain. Lundi après-midi, elle est reconduite chez elle par une petite délégation, dont Adoum lui-même et sa mère. Valérie est accueillie dans son quartier beaucoup plus comme une amie disparue qui réapparait plutôt que comme une sorcière. Valérie raconte devant les voisins indignés son calvaire.
Le cas de Valérie peut être qualifié d'heureux, elle a échappé à la mort. Mais combien d'autres Centrafricains s'en sont sortis à si bon compte ? On ne compte plus les cas de femmes, de vieillards et même des enfants purement et simplement mis à mort, sur un simple soupçon de sorcellerie. D'après une source au ministère de la Justice, les cas se terminant par la mort augmentent chaque année. La justice réfléchit à un moyen de traiter ces cas, car les magistrats ont du mal à les saisir, partagés entre leurs croyances profondes et les objectifs d'une justice rationnelle.

Elodie Taïnga Poloko

Quartier Ngaragba: la justice populaire fait un mort et sept maisons détruites

Un jeune homme a été tué dans la nuit du 13 au 14 septembre dernier, par les parents d'un homosexuel qui l'ont rattrapé dans la chambre de son conjoint, au quartier Ngaragba dans le 7ème arrondissement de Bangui.
La victime a été poignardée au dos, roulée dans un drap pour être jetée dans une source. Un passant les a appréhendés pour conduire la victime à l'hôpital. Il avait succombé plus tard à l'Hôpital Communautaire.
Selon les témoignages recueillis sur place, les parents de la victime, un conducteur de Taxi, ont détruit pour se venger sept maisons appartenant à la famille de l'homosexuel, qui ont tous évadé pour l'autre coté du fleuve Oubangui.
L'événement qui a suscité ces violences met en lumière le phénomène de l'homosexualité qui est prohibée par la culture centrafricaine.
A Bangui, il existe des associations d'homosexuel à Lakouanga, Séïdou et bien d'autres secteurs.

Fridolin Ngoulou

Gustave Bobossi, portrait du docteur des tout petits, un des trois pédiatres du pays

Si l'université de Bangui forme chaque année une quarantaine de médecins généralistes, le pays ne dispose que de trois pédiatres. Un nombre trop faible pour soigner les enfants de Centrafrique.
Nous sommes au Complexe pédiatrique de Bangui. Dans les couloirs, parents de malades et visiteurs se croisent, on entend des gémissements au service des urgences, des cris de bébés... Peu de temps après, le Professeur Gustave Bobossi Séréngbé sort du pavillon droit pour regagner son cabinet. L'air épuisé, après une longue visite des malades hospitalisés.
« Vivre avec les enfants est un signe d'espoir, les soigner est très passionnant », affirme-t-il avant de confier qu'il a opté de faire la pédiatrie par vocation. « J'étais à Brazzaville auprès d'un maître, le Professeur Prosper Sénga, qui m'a séduit par la pratique de cette spécialité. Il travaillait sur des êtres petits qui ne parlaient pas, c'était difficile de faire le diagnostic, mais j'aimais cela. »
Né le 6 mai 1958 à Bangui, marié et père de huit enfants, Gustave Bobossi Séréngbé a un parcours universitaire classique. Il s'inscrit à la faculté de Médecine de Bangui en 1979, mais il est contraint à l'exil en 1981 pour des raisons extra-académiques .

Soigner des êtres qui ne décident pas d'eux-mêmes...

Il se retrouve à l'université Marien-Ngouabi de Brazzaville où il obtient le diplôme de médecine générale après une thèse sur « les malformations congénitales ».
Il bénéficie d'une bourse de la fondation Albert-Einstein et se spécialise en pédiatrie à Abidjan. Rentré au pays en 1995, il enseigne à la faculté de Médecine et travaille au Complexe pédiatrique de Bangui où il dispense des enseignements à des jeunes médecins. Agrégé de médecine, il coordonne depuis début 2011 la formation spécialisée de la faculté de Médecine.
« La pédiatrie se rapproche de la médecine vétérinaire car vous soignez des êtres qui ne décident pas d'eux-mêmes de venir à l'hôpital, indique M. Bobossi. Si vous ne réussissez pas, les parents sont très mécontents, si vous réussissez ils sont contents mieux que le malade. »
Dix étudiants ont entamé cette année la spécialisation en pédiatrie. « D'ici quatre ans, la République centrafricaine disposera de plus de pédiatres », assure le Professeur Bobossi.

Jérémie Soupou

Porter plainte : le mode d'emploi

La plupart des victimes ont peur de porter plainte. Certaines disent « on ne sait pas à qui s'adresser en cas de violence ».
Voici un petit guide pour faire respecter ses droits.

Quand on subit une violation de ses droits, il faut saisir les autorités judiciaires. M. Gilbert Feïgoudozoui, procureur de la République, reprend les termes du code de procédure pénale : « le procureur est saisi par une plainte ou une dénonciation. »
Souvent, les autorités demandent de payer 1000 ou 2000 Francs pour porter plainte. C'est illégal ! La loi centrafricaine ne prévoit pas le paiement d'une procédure pénale par la victime.
Selon M. Feïgoudozoui, il y a trois façons de porter plainte :
1er cas : le flagrant délit. L'auteur est appréhendé et conduit chez le chef du quartier qui concilie ou transfère le dossier au commissaire qui établit un procès-verbal pour le parquet. Le procureur établit un procès verbal interrogatoire, règle le dossier par flagrant délit ou en citation directe.
2ème cas : une enquête est ouverte parles officiers de police judiciaire (OPJ) qui montent un Procès-verbal d'enquête et l'envoient au parquet, qui règle en citation directe et en flagrant délit.
3ème cas : la plainte est adressée au procureur. La victime fait un courrier au procureur qui renvoie la plainte à la police. Les OPJ mènent l'enquête, procèdent à l'arrestation si les faits sont graves. Ils renvoient le Procès-verbal au procureur qui règle en citation directe ou flagrant délit.

Prudence Yamete

BREFS NATIONAUX

Grande première : une femme à la tête de l'Université de Bangui.

C'est historique, depuis le 1er septembre 2011, l'université de Bangui est dirigée par une femme. Mme Georgette Koyt Deballe a été nommée recteur de la seule université du pays, un poste qui avait toujours été occupé par des hommes. Chargée de mission au ministère centrafricain de l'Education nationale et membre de Kwa na Kwa, jusqu'à sa nomination, Georgette Koyt Deballe est universitaire de formation et spécialiste de linguistique anglaise. Elle remplace Gustave Bobossi Serengbe, limogé en cette période de grèves qui perdurent au sein de l'institution.

Elodie Taïnga Poloko

La rentrée politique du MLPC interdite

Les militants du Mouvement de libération du peuple centrafricain (MLPC) n'ont pu se rendre à la rentrée politique de leur parti le 10 septembre. La manifestation a été interdite par les autorités. Le ministre de la Justice, Firmin Féindiro, a déclaré que cette rentrée était une menace pour l'ordre public et à la paix sociale. Selon le vice-président du MLPC, Jean-Edouard Koyambounou, cette interdiction est une menace contre la liberté d'expression garantie par la Constitution.

Fridolin Ngoulou